

Mise en œuvre du Programme national Très haut débit

Projets pilotes, règles et barèmes de subventions aux réseaux d'initiative publique, aides et labels pour les opérateurs privés, avis de la Commission européenne sur les aides d'État... Un an et demi après son lancement, où en sont les nombreux volets du Programme national Très haut débit ?

- ▶ **Patrick CRÉZÉ**, Directeur, adjoint du Délégué - DATAR
- ▶ **Benoît LOUTREL**, Directeur de programme économie numérique - CGI

Patrick CRÉZÉ, Directeur, adjoint du délégué - DATAR

(Cette présentation s'appuie sur un diaporama)

Je ne vais pas répondre d'emblée à toutes les questions qui ont été posées, elles sont nombreuses, vous avez décidé de consacrer deux jours à vos travaux et je pense qu'il faudra bien cela pour y apporter des réponses et d'autres éclairages.

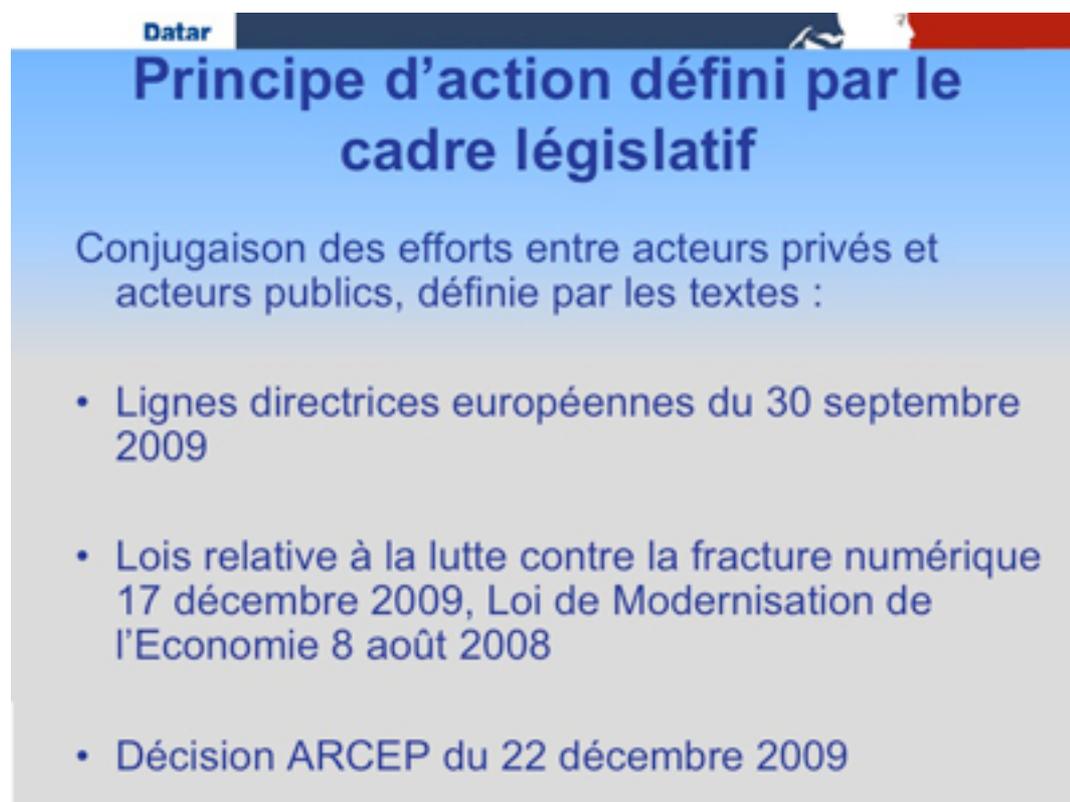


**Aménagement numérique des territoires :
le rôle de la puissance publique**

*Territoires et Réseaux d'Initiative Publique
AVICCA novembre 2011*

Je laisserai le soin à Benoît LOUTREL d'entrer dans les détails plus techniques et concrets, je préférerais dans un premier temps resituer l'exercice dans un cadre un peu plus général et essayer de préciser sans angélisme ce qui nous rapproche et nous oblige plus que ce qui nous oppose, même si bien sûr, chacun a sa perception du sujet. Vous l'avez dit Monsieur ROME, que l'on soit pour ou contre le programme, il faut le connaître et le comprendre. Beaucoup d'entre vous le connaissent déjà de très près et de façon approfondie. Ce qui nous rassemble, c'est cette exigence et cet objectif d'une couverture exhaustive des territoires selon les principes qui ont prévalu pendant de nombreuses années pour le déploiement d'autres réseaux, les réseaux électriques, les réseaux de télécoms, c'est-à-dire une démarche qui vise à garantir pour tous l'égalité d'accès aux réseaux, en maintenant le principe de péréquation des coûts et des tarifs, afin que cet accès représente le même prix pour chacun des citoyens et des entreprises, quelque soit sa localisation.

Principe d'action défini par le cadre législatif



Datar

Principe d'action défini par le cadre législatif

Conjugaison des efforts entre acteurs privés et acteurs publics, définie par les textes :

- Lignes directrices européennes du 30 septembre 2009
- Lois relative à la lutte contre la fracture numérique 17 décembre 2009, Loi de Modernisation de l'Economie 8 août 2008
- Décision ARCEP du 22 décembre 2009

Pour autant, la méthode a singulièrement changé depuis l'époque où l'on déployait le réseau électrique et son million de kilomètres de câble, ce qui sera à peu près l'échelle pour le déploiement du très haut débit, puisque nous sommes aujourd'hui régis par des principes qui ne sont pas ceux du monopole, mais qui ont été collectivement approuvés lorsque le marché unique a été instauré. Il s'agit schématiquement du fait que la mobilisation de financements privés est privilégiée par rapport à l'intervention publique, en s'efforçant de déployer un jeu de concurrence saine sur ces infrastructures. Ces principes sont rappelés dans les lignes directrices des technologies de l'information et de la communication. Je les cite : « il ne faut pas qu'une aide de l'État ne puisse affecter les investissements déjà réalisés aux conditions du marché par les opérateurs, ni court-circuiter les incitations de ceux-ci à investir en priorité dans le haut débit et très haut débit ». Voilà le cadre général. Ces mêmes lignes directrices

définissent en négatif les zones blanches du très haut débit comme étant celles où des réseaux à très haut débit n'existent pas et ne sont pas susceptibles d'être construits dans un délai de trois ans. Ce sont ces principes qui ont été déclinés depuis deux ans dans les textes nationaux, à commencer par la loi du 17 décembre 2009, qui les reprend et esquisse d'ailleurs le fait de travailler de concert. Ce texte évoquait déjà à l'époque l'élaboration de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique. Il me paraît important de rappeler un autre principe, qui a été voté dans la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, c'est que la concurrence ne se fait pas par les infrastructures mais d'abord par les droits d'accès et par les services, ce qui conduit à l'obligation de mutualisation des réseaux de desserte afin de réaliser des économies d'échelle.

Objectifs

Datar

Objectifs

- **Objectif final : le numérique source de compétitivité nationale, de productivité des entreprises, d'attractivité des territoires**
 - 40 % de la productivité des entreprises
 - 25 % de la croissance
 - Stratégie 2020 : croissance intelligente, durable et inclusive
- **Objectif intermédiaire : assurer la couverture générale du territoire en réseaux THD**
 - Cible définie par Président de la République : 100 % 2025, dont 70 % en 2020
 - Cible Europe : 100 % en 2020, (50 % à 30 Mb/s, 50 % à 100 Mb/s)

Un autre sujet nous rassemble, ce sont les objectifs de déploiement de ce réseau. Ils ont été fixés par le Président de la République en février 2009 à l'époque des Assises sur les territoires ruraux, et ce n'est pas un hasard. Bien entendu, nous savons que les territoires les plus sensibles et où le déploiement sera le plus difficile, mais pas forcément le moins rentable à terme, sont ces espaces peu denses. À l'occasion de ces Assises, le Président a fixé des objectifs de couverture du très haut débit pour l'ensemble du territoire à échéance 2025. Cet objectif n'est pas anodin, à comparer à ceux de la stratégie « Europe 2020 » développée par la Commission européenne qui sont certes d'une couverture à échéance 2020 de 100 % du territoire européen, mais qui recouvrent une réalité un peu différente puisque le haut débit défini par l'Europe c'est 50 % à 30 Mbit/s et 50 % à 100 Mbit/s.

Nous avons un objectif connu et partagé et il ne nous reste pas 99 ans pour mettre en place ce projet, mais 14 ans. Cet objectif ambitieux place la France dans une situation atypique par rapport à de nombreux pays. Certes, le Japon ou la Corée ont déjà déployé une longueur de

fibres optiques bien plus importantes que la nôtre, mais en Europe nous sommes le seul pays à avoir bâti un programme de cette nature. Je citerai par exemple la Belgique, qui n'est pas aujourd'hui dans cette dialectique, mais évoque plutôt des enjeux entre Vdsl et le haut débit ; la Finlande qui, bien qu'ayant pour principe un service universel, a décidé de déployer des réseaux jusqu'à une distance minimale de 1,2 km des usagers, le reste étant à leur charge ; ou encore les Pays-Bas ou le Royaume-Uni qui, certes, associent aujourd'hui les opérateurs et les collectivités pour mettre en œuvre de bonnes pratiques, mais qui ne mobilisent pas de financement public. Le programme fixé est donc ambitieux, il s'inscrit dans des principes définis à différentes échelles et ce qui nous rassemble est cette obligation de travailler ensemble sur une démarche totalement nouvelle et qui exige beaucoup de pragmatisme.

Moyens mobilisés : organisation au niveau national

Datar

Moyens mobilisés : organisation au niveau national

Gouvernance au niveau national

- ❖ Structure nationale de pilotage CGI, DATAR, DGCIS, DGCL, Caisse des Dépôts, CETE Ouest → consultation publique, AMII et AAP Pilote
- ❖ Consultation régulière ARF, ADF, AMF, AVICCA, FNCCR → définition du cahier des charges, rédaction des décrets d'application de la LME et de la loi Pintat
- ❖ Création du Comité des Réseaux d'Initiative

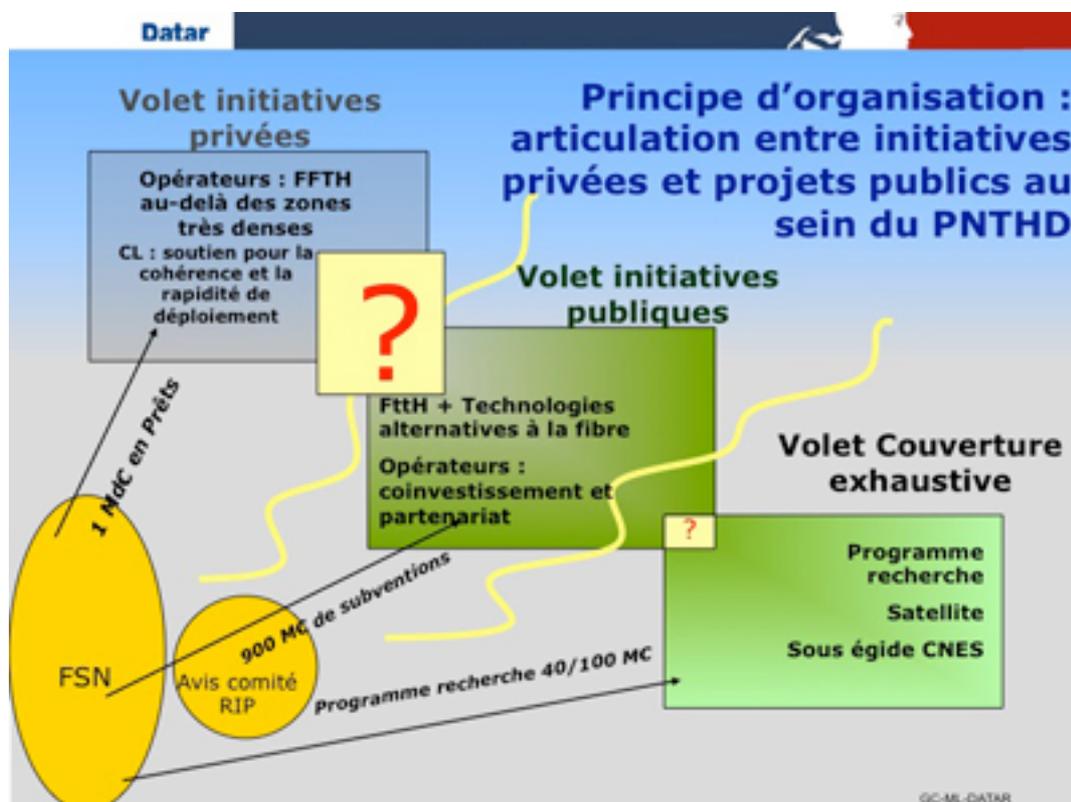
Cela implique de mettre en place des gouvernances adaptées à différentes échelles.

Au niveau national, le pilotage est assuré par une structure interministérielle dont le Commissariat général à l'investissement assure le secrétariat (il gère aussi le FSN), qui associe d'emblée et de manière très régulière les ministères les plus concernés, qu'il s'agisse bien sûr du ministère de l'économie et des finances ; sa Direction générale de la consommation, de l'industrie et des services (DGCIS) ; la DGCL (les collectivités locales) ; la DATAR qui, depuis que la libéralisation du marché des télécoms existe, a focalisé une partie importante de ses moyens sur ces sujets, que cela soit la téléphonie mobile, le haut débit et maintenant le très haut débit ; la Caisse des Dépôts et Consignations qui intervient comme gestionnaire d'un certain nombre de fonds, mais qui peut aussi intervenir sur un certain nombre de projets ; et puis le Centre d'étude technique de l'équipement de l'Ouest (CETE). Cette gouvernance souple se

réunit très régulièrement, et évidemment elle n'a de sens que si elle associe les acteurs locaux et prend en compte leurs aspirations. En premier lieu à travers la loi qui est votée, qui s'impose à nous. Nous savons qu'un certain nombre de projets sont en cours, mais aujourd'hui notre cadre est la loi du 17 décembre, la loi PINTAT, la LME... Pour autant, nous ne pouvons pas travailler sans un contact permanent avec les collectivités locales. Cela se fait sous la forme de consultations, comme dans le cadre de la préparation du Programme national Très haut débit, cette consultation qui était largement ouverte, mais aussi dans les contacts que nous avons avec les collectivités locales, que cela soit celles qui sur le terrain déploient des projets au quotidien et avec lesquelles nous travaillons, en particulier le CGI dans le cadre de l'appel à projets qui a été lancé, mais aussi bien sûr au travers de contacts que nous avons avec l'AVICCA, puisque nous avons travaillé ensemble lorsqu'il s'est agi de mettre en place ce programme ou de préciser un certain nombre de textes, notamment de décrets. Cette association se fait également dans le Comité des réseaux d'initiative publique instauré récemment, pendant l'été, qui donnera un avis sur les projets qui seront présentés dans le cadre du guichet B.

Principes d'organisation : articulation entre initiatives privées et projets publics au sein du PNTHD

Ce petit schéma rappelle quelques chiffres : le milliard du grand emprunt, son utilisation sous forme de prêts ou de subventions... L'enjeu en termes de mise en œuvre de ces programmes est bien sûr d'articuler les initiatives privées et publiques en fonction des technologies pour une couverture exhaustive du territoire.



Moyens mobilisés : consolider l'information au niveau national

Ce qui nous paraît très important s'agissant de l'échelon national, outre le fait d'avoir cette approche globale et qui associe non seulement les différents ministères concernés mais aussi les acteurs de terrain, c'est de disposer d'outils de pilotage nous permettant de vérifier la bonne exécution des engagements des uns et des autres. Nous le faisons à travers un observatoire qui a été confié au CETE de l'Ouest, qui pourra mettre à votre disposition au début de l'année prochaine un schéma des services offerts sur le terrain. Nous le faisons également à travers le suivi des engagements des opérateurs et des acteurs publics qui doivent être précisés dans les projets déposés au financement public. Il est essentiel que l'échelon national soit en capacité de consolider les engagements des uns et des autres, de vérifier leur application et de faire en sorte que les acteurs locaux ne soient pas seuls dans un dialogue entre le local et les opérateurs, dialogue dans lequel ils n'ont pas toujours la vision globale et nationale des engagements des uns et des autres. Cette consolidation des engagements est importante y compris avec les outils qui permettent de les suivre. Dernier point, le décret relatif à la connaissance des réseaux sera soumis prochainement à la commission consultative d'évaluation des normes et à l'ARCEP avant publication. Cet échelon national se dote donc, autant que faire se peut, de moyens de pilotage et de suivi des engagements des uns et des autres.

Datar

Moyens mobilisés : consolider l'information au niveau national

- Création par la DATAR, avec le CETE Ouest en maîtrise d'œuvre, de l'observatoire nationale des services de communication électronique
- Suivi des engagements et des réalisations permettant un reporting national des engagements et des réalisations enregistrées au niveau régional

Moyens mobilisés : organisation au niveau régional

Autre échelon important de gouvernance, l'échelon régional, parfois mobilisé de longue date avec un travail sur le déploiement du haut débit. Beaucoup de régions se sont déjà engagées et ont réfléchi sur le très haut débit. Il n'en demeure pas moins qu'en juillet 2009, nous avons

souhaité confier à l'échelon régional une réflexion État/régions, avec les schémas de cohérence régionale, qui sont aujourd'hui déployés dans 22 régions (inutile de vous faire une carte, toutes les régions sont couvertes). Cet échelon a vocation à accueillir également la concertation entre les opérateurs publics et les collectivités locales.

Datar

Moyens mobilisés : organisation au niveau régional

- ❖ Instances de Concertation Régionale : définition de stratégies de cohérence basées sur des priorités, engagées ou validées partout en France
- ❖ Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique définis par les collectivités en partenariat avec l'Etat et la Caisse des Dépôts
- ❖ Recherche de complémentarité et articulations fonctionnelles entre projets publics et projets privés : rôle des Commissions Consultatives Régionales d'Aménagement Numérique des Territoires

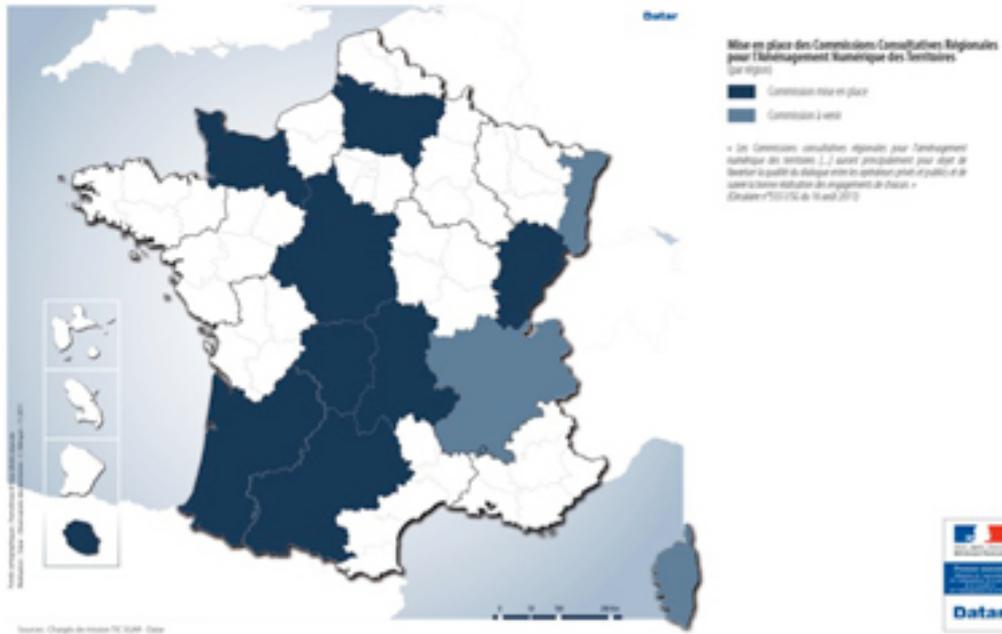
Mise en place des commissions consultatives régionales pour l'ANT

C'est l'objet de la création d'une commission consultative régionale d'aménagement du territoire, instance de concertation associant les opérateurs et les collectivités locales et qui est désormais installée dans un certain nombre de régions (cf. carte) : en bleu foncé, elles sont déjà mises en place ; en gris, elles vont l'être ; et les autres ne tarderont pas à suivre.

Datar

Mise en place des Commissions consultatives régionales pour l'aménagement numérique des territoires
dans le cadre du Programme National Très Haut Débit

En Novembre 2011

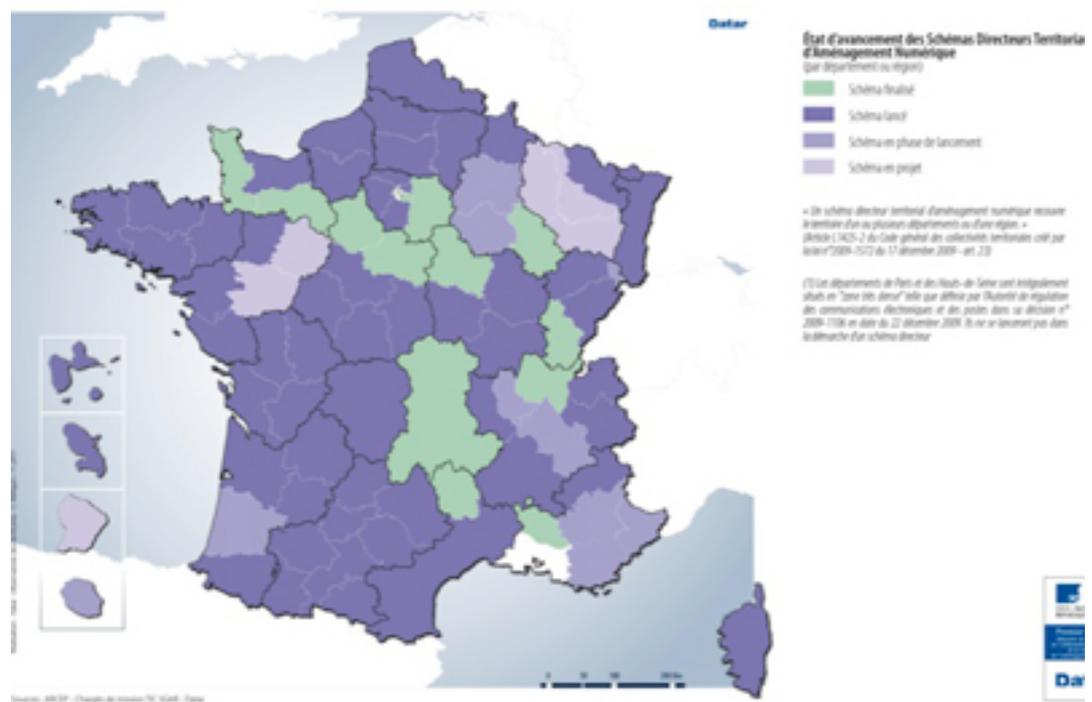


État d'avancement des schémas directeurs

État d'avancement des Schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique

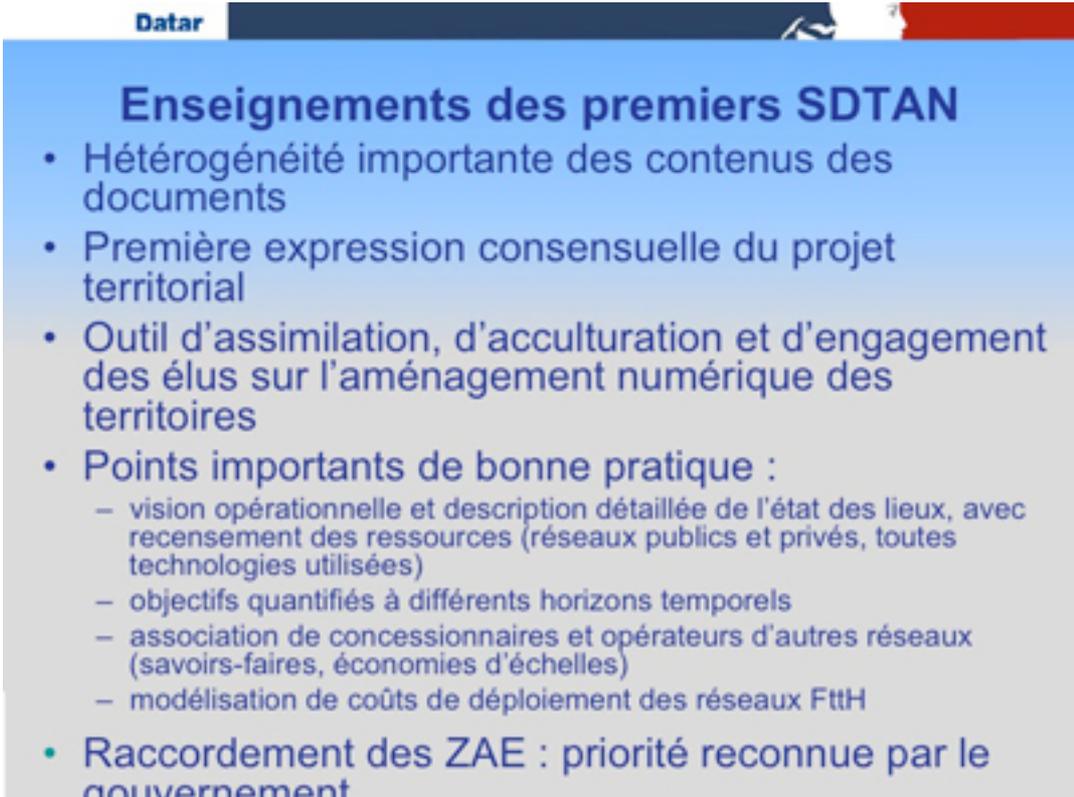
à la fin du Programme National Très Haut Débit

En Novembre



L'échelon départemental est évidemment essentiel. Il est mis en œuvre dans le cadre de schémas d'aménagement numérique du territoire, déjà cités dans la loi du 17 décembre 2009. Un certain nombre d'entre eux sont déjà validés (dans 17 départements) ; ils sont quelques fois définis à un niveau régional, même si leur application est départementale ; et ils sont en passe de l'être dans la plupart des autres départements.

Enseignements des premiers SDTAN



The image shows a presentation slide with a blue header and a white body. The header contains the logo 'Datar' and a small graphic of a hand holding a globe. The title of the slide is 'Enseignements des premiers SDTAN'. Below the title is a bulleted list of key findings and practical points.

- Hétérogénéité importante des contenus des documents
- Première expression consensuelle du projet territorial
- Outil d'assimilation, d'acculturation et d'engagement des élus sur l'aménagement numérique des territoires
- Points importants de bonne pratique :
 - vision opérationnelle et description détaillée de l'état des lieux, avec recensement des ressources (réseaux publics et privés, toutes technologies utilisées)
 - objectifs quantifiés à différents horizons temporels
 - association de concessionnaires et opérateurs d'autres réseaux (savoirs-faires, économies d'échelles)
 - modélisation de coûts de déploiement des réseaux FttH
- Raccordement des ZAE : priorité reconnue par le gouvernement

Quelques enseignements sur ces schémas directeurs, qui sont des outils importants de mise en œuvre des projets : d'abord une hétérogénéité importante des documents, liée bien sûr à la grande variété des situations et des territoires, et aussi à des approfondissements plus ou moins marqués dans certains domaines ou sur certains champs des schémas directeurs. Le point très positif de cet exercice est que c'est toujours l'expression d'une assimilation, d'une acculturation et d'un engagement des acteurs locaux, qui est porteur de beaucoup d'espérance et de travaux futurs.

Quelques exemples de bonnes pratiques : dans un certain nombre de schémas nous disposons d'une vision très détaillée du diagnostic, de l'état des lieux, avec un recensement très exhaustif des ressources, des réseaux publics, des réseaux privés, des technologies utilisées. Certains d'entre eux fixent des objectifs quantifiés à des horizons temporels différents. Certains ont déjà associé des concessionnaires et des opérateurs d'autres réseaux. Et puis on trouve, ici ou là, des exemples de modélisation de coûts de déploiement de la fibre jusqu'à l'habitation. Un point commun à tous ces schémas : le raccordement des zones d'activités qui est reconnu comme prioritaire, conformément d'ailleurs aux suggestions du gouvernement.

Principaux points de référence à traiter par les SDTAN

Pour autant, ces schémas directeurs qui sont vraiment le cadre de travail de base, nous paraissent perfectibles. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé aux préfets, en lien avec les acteurs de terrain et les élus, d'améliorer un certain nombre de points, qu'il s'agisse de l'articulation entre le public et le privé, de la répartition des travaux, des points de coopération, qui fait quoi, comment se partage-t-on les données et les informations ; qu'il s'agisse du volet relatif aux télécommunications mobiles, qui est rarement ou pas du tout prévu mais qui est désormais nécessaire (raccordement des points hauts) ; qu'il s'agisse aussi de l'analyse des besoins ou des usages dans les domaines de la santé, de l'activité touristique, des emplois, de l'éducation, où il y a un travail d'approfondissement à faire ; ou qu'il s'agisse du phasage des opérations.

Datar

Principaux points de référence à traiter par les SDTAN

- Prise en compte de l'articulation public-privé : répartition des travaux, points de coopération
- Volet relatif aux télécommunications mobiles, traitant du raccordement des points hauts
- Priorités économiques : santé, activité économique, emploi, éducation, tourisme, activités culturelles, mais aussi accès aux capacités de calcul intensif, hébergement de données
- Phasage opérations / contraintes économiques et objectifs de développement, traitement de la montée en débit.

Dimension territoriale des projets

La dimension territoriale des projets est un autre élément de cohérence et constitue un début de réponse à un certain nombre de questions qui ont été posées ou abordées. Je voudrais rappeler que le niveau départemental est le niveau minimum d'analyse et de dépôt des projets pour le financement de l'État, ce qui assure une cohérence de l'action publique à cette échelle ; rappeler aussi que la montée en débit est désormais éligible, ce qui me paraît répondre d'abord à une attente des territoires et à une réalité des besoins sur les territoires, mais elle est conditionnée au fait qu'elle n'obère pas l'avenir sur le très haut débit. Il y a eu là une avancée, qui d'ailleurs répondait à l'une de vos demandes. En termes de cohérence, les opérateurs ont l'obligation d'une couverture globale des communes, aux réserves près qui ont été évoquées par Monsieur VUITTON et que nous examinerons, et ceux-ci doivent préciser les

modalités de leur engagement, modalités que nous devons consolider à l'échelon national. Enfin, et c'était aussi une de vos attentes, il y aura la possibilité pour les collectivités de se substituer aux opérateurs qui n'auraient pas après trois ans respecté leurs engagements ; c'est là, je pense, un aiguillon indispensable dans le dialogue entre les uns et les autres.

Datar

Dimension territoriale des projets

- Niveau départemental minimum des projets pour un financement de l'Etat ;
- Eligibilité des projets de montée en débit, sous réserve qu'ils n'obèrent pas l'avenir du très haut débit sur un territoire ;
- Couverture globale des communes faisant l'objet d'intention des opérateurs
- Modalités précises d'engagement des opérateurs
- Soutien aux collectivités qui se substitueraient aux opérateurs n'ayant pas, après trois ans, respecté leurs engagements ;

Moyens financiers mobilisés pour une couverture étendue et péréquée

S'agissant des financements, nous avons une enveloppe, dont nous savons tous qu'elle ne suffira bien entendu pas à couvrir l'ensemble des besoins sur le territoire national, mais d'ores et déjà elle permet d'engager des travaux. Nous aurons l'occasion d'ici la fin de l'année de travailler sur des projets déposés. Cette enveloppe a au demeurant été singulièrement augmentée, elle est passée de 750 millions à 900 millions d'euros, avec des taux d'intervention adaptés à la densité des territoires (ils varient entre 33 % et un peu plus de 45 %), avec la prise en compte d'un certain nombre de priorités (triplement des aides pour les services publics, doublement pour les zones économiques). Tous ces points ont été inscrits dans le programme à la suite des échanges que nous avons pu avoir avec vous. Alors, cela est perfectible, mais nous sommes aujourd'hui face à une obligation de concertation, dans une approche qui ne peut être que pragmatique parce que nous mettons en place de nouveaux modèles économiques qu'il nous faut définir de façon très concrète et précise, c'est la raison pour laquelle nous avons lancé il y a quelques mois les projets pilotes, qui sont très riches d'enseignements, pour vous comme pour nous. Nous sommes condamnés à la fois à un dialogue permanent et étroit et à beaucoup de pragmatisme. Nous nous reverrons donc dans les mois et les semaines qui viennent.

Datar

Moyens financiers mobilisés pour une couverture étendue et péréquée

- Mobilisation non de 750 mais de 900 M€ pour financer les premières tranches de travaux des collectivités (validé par Commission européenne)
- Taux d'intervention variable de 33 % pour les départements les plus denses jusqu'à 45.8 % pour les plus ruraux
- Doublement des aides pour le branchement des entreprises sur les zones d'activité économique recherchant le label « très haut débit » ;
- Triplement des aides pour le raccordement des services publics relevant de l'éducation et de la santé ;

Benoît LOUTREL, Directeur de programme économie numérique - CGI

Je vais essayer de compléter ces premiers éléments de cadrage, pour dire où nous en sommes du côté de l'État sur la mise en œuvre du Programme national Très haut débit. Comme cela a été rappelé, il s'agit d'un travail conjoint de tous les ministères concernés, toutes les administrations centrales et aussi pour beaucoup le résultat de très nombreux allers et retours entre le terrain et Paris.

Actuellement, 300 000 lignes en fibre optique sont produites par an. C'est peu, car on parle de produire 30 millions de lignes d'ici à 2025, mais il faut arriver à un rythme industriel. C'est pourquoi je parlerai de démarrer un train de marchandises qui monte en puissance, accélère, et qui tient son rythme. La bonne nouvelle est donc que le train a démarré, 300 000 lignes, cela commence à faire un ordre de grandeur sympathique. Je pousserai l'analogie sur ce que nous essayons de faire : un train de marchandises roule sur des rails qui sont notre cadre juridique. Il n'y a pas d'investissement dans sécurité juridique, sans savoir dans quel cadre l'on s'inscrit. Les rails, nous y travaillons depuis 2008 avec la loi de modernisation de l'économie, dans laquelle nous avons posé les bases en disant que nous ne voulions pas de concurrence par les infrastructures, mais que le segment terminal de la nouvelle boucle locale en fibre optique soit mutualisé. En 2009, il y a une retouche avec la loi de lutte contre la fracture numérique, le régulateur enchaîne, pose les décisions sur les zones très denses, puis sur la zone moins dense. Ces décisions sont stables maintenant, nous pouvons les changer, mais pour cela il faudra arrêter le train, et donc le redémarrer ensuite. D'ailleurs, si l'on touche à certains principes fondamentaux, c'est au niveau européen qu'il faut les modifier et le temps de négociation d'une directive européenne est de deux à trois ans. En tant que techniciens de l'État, le mandat que nous avons reçu n'était pas de modifier les rails mais bien de voir comment démarrer ce train dans le cadre juridique existant. Un train a également besoin de

locomotives et de carburant. Nous espérons avoir mis en place le carburant, en tout cas au niveau de l'État, avec la mise en place de l'appel à projets réseaux d'initiative publique du FSN, nettement plus joli que le technocratique « guichet B », avec 900 millions d'euros. Cela ne permettra pas d'arriver à la gare terminus 2025-2030 avec 100 % de fibre optique, mais nous pensons que cela fera rouler le train pendant quelques années et que nous pourrions optimiser derrière. Il faudra effectivement faire des réapprovisionnements et remettre de l'eau dans la chaudière de la locomotive, mais l'enjeu est quand même que cela démarre.

Je n'essaierai pas de couvrir la présentation faite par l'AVICCA, elle était trop riche, d'ailleurs les transparents n'étaient pas numérotés tellement il y en avait ! Mais je repartirai dessus. Globalement, nous en partageons la philosophie : nous allons faire une lecture paranoïaque, il n'y pas d'angélisme du côté de l'État. À titre personnel je viens de l'ARCEP, c'est une bonne école où l'on apprend à travailler avec les opérateurs, et il faut prévoir le pire mais sans être paralysé, il faut savoir avancer. C'est une bonne grille qui a été posée pour savoir ce que vous ne voulez pas dans les accords avec les opérateurs. Il va falloir s'engager sur cette base et si nous arrivons à passer cette « check-list », nous aurons quelque chose d'intéressant, sinon, il ne faut pas y aller. Le seul point sur lequel je voudrais contredire la présentation de Patrick VUITTON, c'est au sujet d'un transparent disant que l'État a jugé crédibles les réponses des opérateurs. Je m'inscris en faux : l'État n'a pas jugé crédibles les réponses des opérateurs, sinon nous n'aurions pas créé les CRANT, le Premier ministre n'aurait pas envoyé de circulaire aux préfets pour dire qu'il faut réunir les opérateurs territoire par territoire, et nous ne serions pas dans cette situation. L'État a jugé que, quand les opérateurs répondaient à sa demande et proposaient de faire des investissements qui représentaient une couverture potentielle de 57 % des ménages en 10 ans et un investissement de 7 milliards d'euros, il ne fallait pas passer cela en pertes et profits tout ce suite. Le verre est à moitié plein, il y a de la matière. Nous avons fait les vérifications financières, l'État a les éléments, cela n'est pas toujours étalé sur la place publique, mais leurs comptes sont publics et si vous avez un doute sur la capacité de France Télécom et SFR à financer, allez regarder leurs états financiers. Nous avons vérifié les ordres de grandeurs, ils sont corrects.

Le verre est aussi à moitié vide. L'État a donc dit qu'il fallait documenter, convaincre, et qu'il n'accepterait pas seul ces engagements, dans un processus fermé, sans mise en transparence et sans association avec les collectivités territoriales. Le 27 avril, quand l'État publie les réponses à l'AMII, après une présentation faite par Bruno LEMAIRE et Éric BESSON en Conseil des ministres le même jour, la démarche est bien de dire que l'État accepte de discuter sur cette base-là mais souhaite conclure la discussion avec les collectivités territoriales, territoire par territoire, pour que les engagements qui lui sont décrits de manière assez synthétique au niveau national soient crédibilisés localement, et ce dans des documents publics. Si les opérateurs refusent d'écrire leurs engagements et de les rendre publics, ni l'État, ni les collectivités ne l'accepteront. Nous sommes bien ensemble dans ce processus, le but est de crédibiliser ces engagements s'ils peuvent l'être, dans le cadre des CRANT, mais ils restent à crédibiliser. Aujourd'hui l'État ne les a pas jugés crédibles et si vous reprenez les points prévus tant dans la communication du gouvernement du 27 avril que dans l'appel à projets du 27 juillet, l'État s'est gardé une marge de manœuvre. Quand un investissement part dans la règle européenne qui sanctuarise l'investissement privé, il y a une règle juridique qui bloque, mais cela c'est pour les investissements qui démarrent dans les trois prochaines années. Au-delà, il y a une marge de manœuvre que l'État a gardée pour arbitrer dans un sens ou dans un autre si, in fine, nous ne sommes pas convaincus qu'il y ait un engagement crédible sur ces horizons plus lointains. Cette étape est devant nous, et c'est l'objet des CRANT qui est d'obtenir des engagements écrits. De ce point de vue, il faut aborder cette discussion en étant critique, en cherchant la faille, mais il faut aussi clarifier l'objectif pour avancer, trouver un compromis, sinon lever les ambiguïtés. Si on ne veut pas le faire, cela échouera, une seule partie suffit pour faire échouer une négociation.

Devons-nous essayer de mettre un texte sur la table au niveau national, en disant : voilà la convention-type, tout est écrit, nous avons fait le travail au niveau de l'État avec les opérateurs,

remplissez les paramètres, mettez les territoires et les dates ? Nous nous sommes dit que c'était une mauvaise idée car il y a un scepticisme, tant au niveau national que local, il y a encore des doutes sur les concepts que Patrick VUITTON a très bien montrés notamment sur le point d'aboutement. Nous faisons-nous refiler par France Télécom un demi déploiement qui ne sera jamais fini ? Tout le monde a besoin d'être convaincu, et notamment les élus qui prennent les décisions politiques à la fin. Ils ont besoin et d'avoir cette discussion, et que leurs services dans les collectivités aillent dans ce processus d'approvisionnement. Il va effectivement falloir apprendre à parler un langage commun et à lever les ambiguïtés. Si nous avons essayé de le faire dans une démarche très jacobine, en faisant une convention-type, nous aurions raté quelque chose, nous n'aurions convaincu personne. Il vaut mieux prendre la voie où vous allez refaire toutes ces discussions localement. Si nous poussons dans cette direction, c'est que nous avons une idée du résultat, nous avons posé et obtenu des engagements de clarifier les choses de la part des opérateurs. Cela peut fonctionner, mais il faut que vous ayez envie de le faire, et il faut avoir le courage d'avoir cette discussion. Si en plus la discussion s'ouvre avec un opérateur dont le nom commence par un « O » (Orange), que c'est lui qui met au début un document sur la table, et qu'il s'agit d'un projet de convention, il sait que cela va être discuté et modifié. Ne soyez donc pas surpris que le premier document ne soit pas parfait, s'il mettait déjà son texte de compromis, il finirait sur l'autre côté de la rive ! C'est une discussion, une négociation, donc celui qui met un texte sur la table au début met un texte qui a vocation à être amendé, pas forcément dans son sens. Ne soyez pas effrayés de ce premier texte, servez-vous en de base, contestez et demandez à vous expliquer. Tous les points qui ont été soulevés aujourd'hui sont très légitimes et je remercie l'AVICCA pour ce travail.

Au-delà de ces premiers éléments, je ne vais pas vous redécrire ligne à ligne les conditions de financement de l'État. Nous avons sorti un texte d'une trentaine de pages, il est disponible depuis le mois de juillet. Il faut le lire, nous y avons mis le maximum d'informations, mais il reste aussi des inconnues parce que nous avons souhaité laisser beaucoup de flexibilité. En effet, les modes d'intervention des collectivités territoriales sont très divers, certaines privilégient la régie, d'autres à l'opposé la concession, dans une autre direction il y a le contrat de partenariat public/privé. Si nous avons essayé de décliner tous les cas d'application en mélangeant tous les territoires et toutes les configurations, nous serions arrivés à un texte d'appel à projets de 200 pages qui serait sorti en 2015 ! Nous avons donc préféré poser des principes et, oui, il faudra des clarifications au cas par cas, parce que tous les projets de collectivités sont différents les uns des autres, il n'y a pas de « one size fits all », comme disent les anglo-saxons ! Globalement, les collectivités sont à la manœuvre, l'État est là pour les accompagner, nous avons donc laissé de la flexibilité.

Je voudrais mentionner quelques points assez stratégiques sur le lien entre le schéma directeur et le projet. Nous voyons depuis 2003 et le 1425-1 qu'il y a une tradition bien ancrée d'intervention des collectivités territoriales, mais nous avons vu aussi qu'au début c'était du tâtonnement. Comme les modes d'intervention des collectivités territoriales peuvent parfois être un peu rigides, pas de leur fait mais du fait du cadre juridique (quand on fait une DSP concessive, cela ne se restructure pas facilement dans le respect du droit public), il y a un besoin d'anticiper de plus en plus. Oui, les schémas directeurs sont faits pour anticiper, se projeter sur un horizon long, avec des étapes intermédiaires à 5, 10, 15 ans, et il faudra peut-être aller un peu plus loin dans certains territoires compte tenu des équations économiques. Nous en voyons qui vont sur des horizons plus longs encore. Ce qui est présenté à l'État, ce n'est pas le schéma directeur, c'est le projet et sa mise en œuvre, il s'agit donc d'un autre exercice. Nous ne vous demandons pas de vous engager sur ce que vous allez faire à 10 ou à 15 ans, nous savons bien que vous n'êtes pas prêts à le faire, vous n'avez pas la visibilité budgétaire, nous non plus. En revanche, le fait de savoir comment vous allez enchaîner, de connaître vos intentions derrière, cela permet de se poser des questions et d'instaurer un dialogue entre les collectivités et l'État, pour bien comprendre si le montage de votre première phase est compatible avec ce que vous avez prévu ensuite. Par exemple, si vous mettez de la montée en débit sur un territoire dans la première phase, et ce plutôt en fin de phase, donc en 2014, et si votre deuxième phase commence en 2016, vérifiez qu'en 2016 vous ne dites pas

que vous voulez remettre de la fibre optique dans un territoire où vous venez tout juste de faire un investissement de montée de débit. Dans ce cas-là, l'étape intermédiaire ne fait pas sens et l'État ne souhaite pas y être associé. L'objectif est donc de vérifier cette cohérence temporelle et d'avoir ce dialogue avec vous, mais ce sur quoi les collectivités s'engagent, et l'État également, c'est bien le financement des premières phases. Derrière, comme dans tout exercice de schéma directeur avec des mises en œuvre sur de très longs termes il faut des exercices pluriannuels de programmation budgétaire. Avec 900 millions d'euros, l'État a de quoi accompagner 60 à 80 départements, selon les ordres de grandeurs des ambitions des départements, sur l'investissement dans les 4 à 5 prochaines années. Nous avons donc de quoi travailler pendant plusieurs années, et en 2011 et 2012, nous n'aurons pas à creuser les crédits de l'État : vous avez le temps, ce n'est pas une course « premier arrivé, premier servi », le programme est structuré pour accompagner la masse des territoires. Lorsque nous aurons consommé au moins la moitié de notre enveloppe, sur le papier, il faudra bien sûr se poser la question de savoir comment l'on finance la phase suivante, de la même manière qu'au niveau européen les FEDER fonctionnent par phases pluri-annuelles, ainsi que les relations entre l'État et les collectivités sur d'autres sujets.

Le deuxième point dont je voulais parler concerne les problématiques d'équilibre et d'accompagnement du positionnement qui sera fait par les collectivités sur les deux objectifs, car il y en a bien deux. Sur l'objectif du très haut débit, nous ne sommes pas en retard en Europe, et particulièrement pas en France, concernant le déploiement de la fibre optique. Aujourd'hui, même sur le marché « entreprises », très peu ont besoin de débits à 100 Mbit/s. En revanche, le très haut débit nécessite la fibre optique, et nous savons tous qu'il faudra 15-20 ans pour y arriver. Si on ne démarre pas maintenant avec une réelle volonté politique, nous serons légèrement en retard dans 5 ans, et si dans 10 ans nous sommes vraiment en retard nous ne pourrons plus rattraper le train par rapport aux besoins. Dans 10 ans, beaucoup d'entreprises auront besoin du très haut débit, et beaucoup de ménages en auront un usage. Il faut donc partir avec une vraie volonté, mais nous sommes en train de construire une ambition de moyen terme et de long terme sur le très haut débit. Deuxième objectif : au même moment, il faut réduire la fracture numérique du haut débit, parce que pour toute une série d'usages, ce qui comptera n'est pas de savoir si quelques uns ont accès au très haut débit, mais de savoir à quel débit ont accès la masse des populations et la masse des usages. C'est une évidence lorsque l'on regarde les usages en e-éducation, en e-santé, en e-administration... Il faut s'attaquer à l'ambition de long terme, mais il faut aussi s'attaquer à réduire la fracture numérique du haut débit et à anticiper celle du très haut débit. Ce sont des opérations qui iront éventuellement chercher des territoires plus vastes avec plutôt de la montée en débit. Là, j'espère que vous avez vu que, depuis un an, l'État a beaucoup évolué dans sa réflexion, en étant à l'écoute des collectivités territoriales, et qu'il a mutualisé les moyens en mettant une enveloppe de 900 millions d'euros pour le très haut débit et pour le haut débit, et en laissant une flexibilité concernant le bon dosage. C'est une décision politique et nous voyons les territoires se préparer à positionner ce curseur. Il y a toujours un équilibre entre les deux, sur tous les territoires, mais un certain nombre d'entre eux posent ce curseur à différents endroits, compte tenu de leur passé, de ce qu'ils ont fait sur le haut débit, et des choix politiques des élus. Si un territoire pousse beaucoup plus sur la réduction de la fracture numérique et sur l'objectif de court-moyen terme par rapport à l'objectif de moyen-long terme, l'État l'acceptera. La seule chose que l'État demande néanmoins, c'est que les deux objectifs commencent à être adressés et qu'il y ait toujours au moins le début d'une mise en œuvre de l'ambition de la fibre optique pour tous les territoires, y compris dans les réseaux d'initiatives publiques, afin de garder la fourche pour l'investissement privé. Il n'y a pas de miracle : si l'investissement privé est en train de se matérialiser, d'avancer, d'accélérer lui aussi, c'est parce qu'il est poussé par le train de l'investissement public qui arrive derrière lui. Il faut donc que ce train arrive. L'État a mis une règle en disant que tout projet doit avoir un volet de FTTH, mais il faut que vous vous dotiez d'une fourche pour crédibiliser l'incitation que nous avons construite sur l'investissement public par rapport à l'investissement privé. Voici les principaux messages et je répondrai avec plaisir aux questions.

Patrick VUITTON

Merci. J'aime effectivement beaucoup la métaphore du train parce que c'est une infrastructure publique !

François LAMBERT, Vice-président de l'Avicca - CA du Plateau de Saclay

J'ai bien aimé votre discours Monsieur LOUTREL car dans toute la première partie, vous avez parlé d'engagements, et au niveau des élus nous ne connaissons que les intentions. Je voudrais savoir à quel moment ou par quel biais, nous allons passer des intentions aux engagements ?

Michel LEBON, LEBON Conseil

Ma question rejoint celle de Monsieur LAMBERT. Les appels à manifestation d'intentions d'investissements ont été lancés début septembre 2010, nous sommes fin novembre 2011, cela fait environ 15 mois, et après tout ce temps, les accords de co-investissement passés (Free et Orange au mois de juillet, Orange et SFR récemment), on nous dit, à nous acteurs qui travaillons sur les schémas directeurs : « rendez-vous dans les CRANT pour en discuter et voir précisément ce que l'on fait ». Pendant ce temps, nous avons analysé les territoires, pris les bases de données sur le bâti, construit des poches, réfléchi à des structures de PM, regardé où nous pourrions faire de la montée en débit ou du FTTH, etc... On se demande ce que font les opérateurs, ce qu'ils ont à nous dire, ce qu'ils ont dit à l'État fin janvier 2011, et ce qu'il y avait réellement dans leurs intentions ? Nous voulons savoir et, si besoin, il faut changer des wagons, désolé Monsieur LOUTREL !

Patrick VUITTON

Merci. Je rappelle que les opérateurs seront présents demain pour la Table ronde 3, ils pourront probablement compléter la réponse.

Pascal BOURDILLON, CG Cher

Pour aller un peu plus loin, on est en train de réfléchir à la manière de financer les investissements publics importants, avec des plafonds de cofinancement de l'État, etc. La question qui se pose juste derrière l'investissement, c'est : comment allons-nous financer le fonctionnement de tout cela ? Lorsque l'on regarde les recettes potentielles d'un acteur public dans ce domaine d'une part, et les modalités de cofinancement envisagées par l'État d'autre part, un problème important apparaît : les recettes de co-investissement des opérateurs privés, qui vont venir idéalement en cofinancement ab initio des projets publics, sont pris en compte par l'État comme venant en déduction du besoin en financement public, puisque l'on dit que l'État raisonne sur un besoin en financement public net, on enlève donc les recettes de co-investissement. Le problème est que, si elles ne sont pas comptabilisées dans mon exploitation et mon fonctionnement, ce dernier est par nature extrêmement déficitaire. L'État a tendance à nous forcer à compter en investissement les recettes qui vont être indispensables à notre équilibre économique de fonctionnement, sauf à dire que nous serons rentables dans 25 ans quand tout aura basculé. Un petit calcul dans notre département prouve que, dans les 10 ans à venir, si j'enlève ces recettes d'IRU de départ, l'exploitation est structurellement déficitaire tous

les ans. Or l'IRU aujourd'hui dans les réseaux que nous connaissons est bien compté comme une recette d'exploitation et de fonctionnement.

Raymond GONTHIER, CA Chalon Val de Bourgogne

J'ai bien entendu Messieurs CRÉZÉ et LOUTREL. J'ai régulièrement l'occasion d'intervenir dans le cadre des travaux du GRACO, et je vais reposer la même question, même si les propos de Monsieur CRÉZÉ m'ont donné le sentiment qu'il restait très figé sans apporter les éléments de réponse que j'attendais aujourd'hui. Monsieur LOUTREL, vos propos m'ont parus plus nuancés. Je ne suis pas là pour juger de la qualité des interventions, mais je suis là aussi pour essayer d'appréhender correctement la problématique que nous connaissons tous en tant qu'élus. Il se trouve que je suis dans un département, la Saône-et-Loire où, même si le FTTH doit rester l'objectif que j'applaudis à deux mains, nous avons travaillé depuis un an sur ce schéma départemental en ayant à l'esprit la possibilité d'une montée en débit. Il y a 5 ou 6 mois, nous avons fait marche arrière, sous prétexte que la montée en débit n'était plus prise en compte. Bref, nous nous retrouvons le 1^{er} décembre pour repartir sur un schéma départemental. Aujourd'hui, vous avez un peu fait référence à l'élément de réponse que j'attends Monsieur LOUTREL, ma question est la suivante : quels seront les critères qui permettront que la montée en débit soit prise en compte tout en ayant cet objectif de FTTH ? Le Grand-Chalon qui comporte 39 communes se trouve aujourd'hui avec un net retard, avec 36 communes qui ne sont encore aujourd'hui qu'à 512 Kbit/s. L'objectif du FTTH est bien évidemment ce vers quoi il faut tendre mais, en parallèle, il y a encore des communes qui sont en multiplexage sur le département. Alors le FTTH, peut-être en 2025, vous l'avez dit Monsieur CRÉZÉ... je retiens la date et je vous propose que nous nous retrouvions, cela garantira que nous serons encore en vie, c'est tout le mal que nous pouvons nous souhaiter ! Mais entre temps, pour les communes qui ont un net retard aujourd'hui, la montée en débit paraît effectivement un élément de réponse.

Benoît LOUTREL

Concernant les intentions et les engagements... Comme cela a été rappelé dans la deuxième question, en août 2010, l'État lance l'appel à manifestation d'intentions d'investissements vis-à-vis des opérateurs privés. À cette époque, le cadre juridique applicable à la zone moins dense n'est pas connu. La décision de l'ARCEP sera prise en décembre 2010 et homologuée par le gouvernement en janvier 2011. Cela aurait été bien de leur demander des engagements, en leur disant : « engagez-vous, même si vous ne connaissez pas le cadre juridique dans lequel vous allez travailler »... Alors oui, quand l'État lance cet appel, il le fait dans des conditions difficiles et il ne peut pas décemment demander autre chose que des intentions aux opérateurs. Les entreprises sont retournées vers l'État en disant : « vous avez rétabli le commissariat général au plan ; vous savez que nous sommes quand même des entreprises privées et vous nous demandez d'afficher des intentions fermes d'investissement sur 10 ans ; vous savez que nous sommes des sociétés cotées, que le cadre juridique ne sera connu qu'en décembre et vous nous demandez la réponse pour janvier 2011 »... L'État a répondu : « c'est comme cela, c'est ce que l'on vous demande, et c'est maintenant qu'il faut le dire. En tant qu'État, nous acceptons qu'il y ait de l'investissement privé, c'est la règle du jeu dans le cadre juridique en vigueur adopté conjointement par tous les pays européens, mais cela ne bloque pas l'investissement public. Et nous ferons de l'investissement public parce qu'il n'y a pas d'angélisme, nous savons qu'aucune solution de marché n'a jamais pu assurer le déploiement d'une industrie de réseau sur aucun territoire au monde, y compris dans les pays les plus libéraux. Aux États-Unis, il y a des méga fonds de péréquation, comme en Europe. Il y aura donc de l'investissement public, et nous voulons le lancer, donc répondez ».

Effectivement, en janvier 2011, nous récupérons des intentions et l'objectif, qui est partagé avec vous, est de passer des intentions à des engagements. Nous pensons avoir déjà franchi des pas extrêmement importants. Lorsque nous avons récupéré les intentions, sans surprise le dossier de France Télécom était plus épais que les autres, tant en termes de couverture qu'en éléments justificatifs. L'entreprise ayant une surface un peu plus large, nous n'en attendions pas moins d'elle. Mais l'État avait beaucoup de questions, les mêmes que vous, d'ailleurs nous avons repris vos questions. Nous avons demandé à la DATAR de mobiliser toutes les préfectures de France en leur demandant d'aller voir les collectivités et de nous remonter les questions qu'elles se posaient sur les réponses de France Télécom. C'est la raison pour laquelle, les réponses de France Télécom arrivant en janvier, l'État n'a rien dit jusqu'au mois d'avril ; nous avons attendu que France Télécom, SFR, Iliad aillent expliquer leurs réponses pour entendre les messages des territoires avant que l'État ne se forme sa propre opinion. L'une des questions était de se demander quel sens cela avait pour France Télécom d'annoncer qu'il allait faire des couronnes d'agglomérations où il y a des communes quasiment rurales et où le niveau de coût à la prise serait élevé ? D'ailleurs un certain nombre de territoires nous ont tiré la manche (je vois la Seine-et-Marne au premier rang) en disant « nous avons fait l'étude d'ingénierie sur telle commune et le coût est délirant, ils ne vont pas tenir leur engagements ». Nous sommes donc retournés vers France Télécom pour le leur demander. La réponse que nous avons eue est que cela faisait sens, « le secteur public a-t-il le monopole de la péréquation ? Non. Tout le modèle d'investissement de France Télécom est construit sur de la péréquation entre les cœurs d'agglomérations et les périphéries ». Avons-nous trouvé que c'était crédible d'avoir écrit cela sur un bout de papier ? En fait, nous leur avons dit que nous allions attendre de voir leur offre de co-investissement.

En juillet, France Télécom sort son offre de co-investissement. Lisez-là, elle est construite sur une base d'agglomération et la péréquation est inscrite dans le modèle. Quinze jours plus tard, Iliad signe l'accord avec France Télécom et accepte cette logique. Cela change beaucoup la donne et ce point-là devient crédible. Nous sommes donc, avec vous, dans ce processus en vue de crédibiliser au fur et à mesure ces offres et d'avoir les réponses à nos questions légitimes. J'ai vu des gens tiquer quand j'ai dit que le secteur public n'avait pas le monopole de la péréquation, mais regardez le marché actuel du haut débit. Croyez-vous que les opérateurs aient la même marge sur une offre, prenons par exemple les 30 euros de Free, entre Paris et toutes les zones où ils la proposent ? Il est très clair qu'ils ont des marges très colossales sur Paris et extrêmement réduites dans les territoires les plus ruraux. Ils font tous en permanence de la péréquation. Dans les télécoms, il y a partout des péréquations cachées, vous allez en faire dans vos territoires, les opérateurs privés en feront là où ils souhaitent déployer, et l'État en fera par dessus, de l'un à l'autre. Quand l'État met 900 millions d'euros sur la table, il est clair que cela vient du budget général de l'État, donc de tous les contribuables à l'impôt sur le revenu et sur les sociétés, et nous disons que cet argent qui vient de la collectivité nationale ne part que sur la zone moins dense et qu'en plus nous le modulerons, pour mettre plus de soutien sur les territoires les plus ruraux et relativement moins sur les territoires les plus urbains... Il n'y a donc pas de monopole de la péréquation.

Avons-nous perdu 15 mois ? Non, j'y ai déjà répondu. Nous avançons en permanence sur plusieurs fronts : le cadre réglementaire et la décision de l'ARCEP homologuée par le gouvernement en janvier 2011 forment le socle. Nous ne pouvions pas crédibiliser et demander davantage tant que les gens ne savaient pas dans quel cadre ils s'inscrivaient. Pour les opérateurs aussi, ce n'est pas neutre, notamment pour les co-investisseurs de France Télécom ou pour SFR qui sera primo-investisseur, les décisions de l'ARCEP pèsent comme toujours très lourd, pour savoir dans quelles conditions on accède au génie civil de France Télécom... Plus on va de l'avant, plus on lève d'inconnues, je n'ai pas le sentiment que nous ayons perdu de temps, et l'accord France Télécom SFR est un pas important qui vise à crédibiliser cela. Alors, est-ce un « Yalta » ? Oui c'est un partage des territoires. Est-ce un partage qui n'est pas sympathique ? Nous avons beaucoup travaillé avec l'Autorité de la concurrence sur ce sujet, pour savoir à quelles conditions ce partage était sympathique ou pas. Un partage qui n'est pas sympathique est celui où un opérateur part à droite, l'autre à gauche,

en se disant « on s'est séparé, ne m'embête pas, je ne t'embête pas, je reste sur ma zone et réciproquement ». Là, nous ne sommes pas du tout dans cette logique, puisque le point de départ est que sur toute une série de zones, France Télécom et SFR disaient chacun vouloir investir. Au final, après l'accord, ils disent : « France Télécom investit là, SFR co-investit avec lui, tous les deux nous serons présents sur le marché de détail, notre infrastructure sera ouverte à tout le monde, c'est une obligation légale, et sur le territoire d'à côté, c'est l'inverse ». C'est donc tout sauf un accord anti-concurrentiel, de toutes façons ces entreprises ont appris par la méthode « douloureuse » que les accords anti-concurrentiels coûtaient très cher, après avoir testé dans la téléphonie mobile le charme des discussions avec Bruno LASSERRE, et elles n'ont pas spécialement envie de recommencer.

C'est donc un pas en avant très important, car nous ne pouvions pas les marier contre leur gré. Dans le Programme national nous nous sommes demandé si nous allions faire une labellisation visant à départager deux opérateurs voulant aller au même endroit. Et puis nous avons réalisé en discutant avec les deux entreprises d'abord que chacune nous proposait des règles du jeu qui la favorisait, et nous annonçait que si elle n'était pas choisie, il ne faudrait pas lui demander de co-investir avec l'autre, ni s'étonner si elle faisait un contentieux sur le processus... Nous avons compris que nous allions recréer des usines à gaz avec des contentieux juridiques phénoménaux. Surtout, deuxièmement, nous ne voulions pas les départager mais les marier, avec en plus Free et Bouygues Télécom derrière, parce que c'est cela l'esprit de la loi de modernisation de l'économie : on mutualise cet investissement et tout le monde investit dedans. Le gros avantage, on l'a vu en installant les premières CRANT, est que vous ne pouvez pas avoir de processus de discussion et d'engagement tant que vous ne savez pas qui le porte et vous ne voulez pas qu'ils se renvoient la balle. Là au moins, vous saurez clairement, ils sont dans le processus où ils reviennent vers les territoires pour annoncer où ils vont. Ils ont construit cela sur leurs forces respectives : ce n'est pas un secret que SFR n'a pas de force à certains endroits mais qu'il est très fort à d'autres car il a des gens en place localement. Vous saurez à chaque fois qui vous devez tenir responsable, qui prend l'engagement, qui vient rendre compte dans la durée, car ces engagements ne sont que le début du processus, les CRANT vont se réunir tous les ans pour faire le suivi des engagements, avec côte à côte l'État et les collectivités pour relever la copie. Si cela ne marche pas, nous déconventionnons, et dans ce cas nous libérons l'investissement public.

Yves ROME, Président de l'Avicca

Vous venez de nous décrire une situation presque idyllique, nous sommes presque dans le monde des Bisounours, cet accord est fabuleux, ce n'est pas un Yalta, cela va nous aider... Mais vous ne pouvez pas tenir à la fois le discours que les collectivités territoriales sont déterminantes et utiles dans le déploiement du très haut débit et les avoir ignorées dans le cadre de cette négociation entre les deux grands opérateurs. Un signal de confiance eût voulu qu'autour de la table de l'État que vous représentez, avec les opérateurs, les représentants des collectivités territoriales soient assis dans un même débat pour trancher et faire entendre leur voix. Vous travaillez pour nous, c'est très bien ; vous dites que c'est un monde merveilleux et que nous allons y gagner ; mais moi, j'aurais préféré, avec les représentants des autres collectivités territoriales, être autour de cette négociation avec les opérateurs puisque vous jugez que nous sommes utiles dans le déploiement du très haut débit. Ce n'est pas une manière habile de faire, ni respectueuse du rôle que jouent les collectivités territoriales, d'où le terme de « Yalta » ; vous avez partagé les territoires sans nous consulter. Je pense que, sur les territoires, nous avons encore un rôle à jouer, dans l'esprit d'une République décentralisée.

Benoît LOUTREL

Je suis tout à fait d'accord et je pense qu'il y a un malentendu : nous n'avons pas tenu la chandelle !

Patrick VUITTON

Mais vous avez joué le chef de gare... Alors, nous allons répondre sur les OPEX, les frais de fonctionnement, et la montée en débit.

Benoît LOUTREL

La logique des IRU a été inventée dans les câbles sous-marins. Dans la vente des IRU il y a en général un paiement initial de type investissement au capital et des paiements récurrents qui couvrent les frais d'exploitation. Dans le Programme national Très haut débit, nous faisons l'hypothèse que vous couvrirez les frais d'exploitation avec les recettes d'exploitation, qui sont les recettes récurrentes (nous voyons cela dans quasiment tous les projets, et également dans la logique de co-investissement des opérateurs entre eux), et en revanche vous aurez des paiements ab initio conséquents pour acheter les droits d'usage qui eux s'apparentent à de l'investissement. La première tranche de 10 % peut-être est achetée au début et ensuite les gens vont acheter par tranche de 5 %. C'est la valeur actualisée de tous ces paiements d'achat de capacité dont on dit qu'on l'estimera forfaitairement à 400 euros par ligne sur l'ensemble des lignes. Donc oui, il y a bien l'hypothèse de dire que, par ailleurs, les revenus récurrents d'exploitation couvrent les frais récurrents d'exploitation. Mais ce n'est pas bon de commencer à dire que les revenus récurrents ne couvrent même pas les frais d'exploitation, cela commence mal. Tous les tarifs fonctionnent sur cette logique entre opérateurs, qu'ils soient régulés ou non.

Patrick VUITTON

Dans la formulation des offres de co-investissement, est-ce que la colonne OPEX est sensée être répartie entre tous les utilisateurs, et y compris les frais financiers ?

Si en revanche les opérateurs ne viennent pas, s'ils ne co-investissent pas, nous avons un problème majeur, et à notre connaissance les sommes annoncées aujourd'hui par les opérateurs ne couvrent pas du co-investissement dans les zones d'initiative publique... Mais nous demanderons demain aux opérateurs si cette analyse est juste ou non.

Benoît LOUTREL

Sur la montée en débit, je ne peux pas répondre au cas particulier, mais nous avons dit que, dans la zone où il faut déployer des réseaux d'initiative publique, où nous n'avons donc pas d'investissement qui sera jugé crédible des opérateurs privés, nous sommes totalement ouvert à ce qu'il y ait un volet FTTH et un volet de montée en débit, avec un bon équilibre entre les deux. Sur la zone où un engagement des opérateurs sera jugé crédible, il ne faut pas se leurrer : si vous faites une opération de montée en débit, vous tuez l'opération de FTTH. Les deux sont incompatibles et les opérateurs vous le confirmeront. Il faut garder en tête qu'il y a un équilibre entre les zones que font les opérateurs et celles que font les collectivités. Oui les opérateurs font des zones où le coût d'investissement ramené par prise est le plus bas, et les collectivités font les zones où le coût d'investissement par prise est le plus haut, mais réciproquement les opérateurs font la zone où le risque commercial est maximal, les débits y sont quand même meilleurs que dans la zone d'initiative publique et le risque de pénétration est élevé. Si vous faites une opération de montée en débit juste avant qu'ils fassent l'investissement qui amène la fibre optique, cela tue leur investissement. Si vous voulez absolument la faire, et que vous vous mettez d'accord pour cela, le corollaire est qu'ils ne prendront pas l'engagement de passer à la fibre optique, il ne peuvent pas le prendre. Les deux

sont incompatibles pour plusieurs raisons. Même dans la zone d'initiative publique, vous avez cette problématique, quand vous faites l'opération intermédiaire de montée en débit, c'est un investissement qui, pour être rentabilisé, va demander un investissement complémentaire des opérateurs télécoms. Vous amenez la fibre optique au sous-répartiteur, vous construisez un bâtiment, mais eux ils doivent réinvestir pour amener leurs nouveaux équipements actifs et rentabiliser cela. Il faut aussi rentabiliser cet investissement intermédiaire ; la partie fibre optique sera réutilisable pour l'étape suivante du FTTH mais la partie réaménagement de la boucle locale cuivre ne sera pas réutilisable. Cela ne fait donc sens que si l'on reste quelques années sur cette structure pour rentabiliser l'investissement. Il y a toujours un décalage de plusieurs années. Si vous faites l'étape intermédiaire de montée en débit, cela repousse à un horizon plus lointain l'opération du FTTH, sinon il fallait faire directement le FTTH.

Sur ces zones, quel dialogue pouvez-vous avoir avec les opérateurs ? Une marge de manœuvre existe mais elle est limitée. Il vaut mieux avoir une discussion en leur disant que vous comprenez leur calendrier et qu'ils ne puissent pas avancer tous leurs investissements, car ils ont des contraintes industrielles et financières. Mais nous voyons dans certains cas déjà en cours de discussion qu'ils sont ouverts à une négociation de type points noirs/points blancs. Vous leur dites : « vous avez prévu de faire toute la couronne d'agglomération et de la commencer en 2015. Sur les 2/3 de la couronne cela fait du sens, cela ne va pas plaire aux habitants mais le haut débit actuel est correct, et si l'on peut leur dire qu'il y a un calendrier ferme et documenté, que vous en prenez la responsabilité et que la fibre optique arrive, c'est gérable politiquement. Mais sur quelques communes, c'est absolument ingérable, le haut débit est tellement catastrophique que l'on ne peut pas les laisser dans l'état actuel pendant 5 ans. Pouvez-vous accepter d'avancer ces communes ou ce quartier vraiment sinistré pour ne pas attendre 2015 et lui amener la fibre optique plus tôt ? Réciproquement, nous pouvons accepter que telle autre zone qui était prévue en 2014 soit repoussée à 2015 parce que le haut débit est correct et qu'il faut que vous rétablissiez votre équilibre ». Si vous entrez dans ce type de discussion où vous hiérarchisez vos demandes et sans leur demander d'avancer tous les calendriers de deux ans, nous avons des exemples où l'opérateur primo-investisseur accepte de modifier ses calendriers. C'est aussi pour cette raison qu'il est important que la discussion soit portée par quelqu'un ayant une vision globale sur le territoire, cela ne peut pas se faire commune par commune, cela ne marchera pas. Il faut que cela se fasse au minimum au niveau de l'agglomération, et avec la présence de l'entité qui porte le schéma directeur pour aider à ce dialogue.

Patrice VUITTON

Merci, c'est très clair. Une dernière question ?

Hervé RASCLARD, Vice-président de l'Avicca - ADN - Ardèche Drôme Numérique

Question ou motivation de nos souhaits et de la motion que nous avons adoptée ce matin. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Comme souvent, oui, nous partageons tous les mêmes ambitions et nous sommes heureux que l'État ait pris cet aménagement numérique, qu'il en ait fait une priorité et ait défini des objectifs très ambitieux. Oui, vous avez en face de vous des collectivités responsables, et nous vous l'avons montré avec les trois milliards d'euros d'investissements que nous avons faits sur nos RIP ; 50 % des NRA sont aujourd'hui dégroupés grâce à l'action des collectivités locales. Nous l'avons fait avec un système de péréquation, c'est l'objectif que vous fixez, avec un système de co-investissement avec du privé, et sans un centime de l'État. Je crois que vous aviez en face de vous des partenaires responsables et qui avaient cette même philosophie pour arriver à l'objectif.

Mais non, les collectivités aujourd'hui ne sont pas convaincues de monter dans le train de marchandises, il risque de rester à quai car nous doutons fortement des règles du jeu dans lesquelles nous avons d'un côté des partenaires privés, avec des actionnaires qui n'ont pas les mêmes notions de rentabilité à long terme que nous, tandis que vous voulez les faire entrer dans une politique de co-investissement ou d'investissement à long terme dans laquelle ils n'ont pas envie d'aller. Alors que vous répondent-ils ? Des promesses ! Ce ne sont pas des intentions pour l'instant mais uniquement des promesses. Ils les ont faites à l'État et maintenant vous nous dites que c'est à nous collectivités d'aller vérifier que ce sont bien des engagements pour monter des projets à l'échelle de nos territoires.

Avec les opérateurs vous avez vitrifié une partie du territoire. Comment voulez-vous que nous puissions accepter ces règles du jeu ? Nous savons très bien que ces territoires ne sont pas les moins bons pour faire nos projets. Alors pourquoi avons-nous du mal à monter dans votre train de marchandises ? Parce que nous n'aurons pas ces engagements, je sais que vous essayez de les obtenir avec nous, mais nous en doutons fortement. Donc vous bloquez aujourd'hui toutes les initiatives qui sont dans les cartons, car nous savons très bien en responsabilité qu'on ne peut pas monter des projets avec une partie du territoire qui est vitrifiée et que les opérateurs ne feront pas.

C'est pour cela que nous sommes inquiets aujourd'hui, et que nous lançons un cri d'alarme. Vous avez écouté, mais je ne suis pas sûr que vous ayez entendu. Vous avez en face de vous des collectivités responsables, qui vous ont prouvé qu'elles étaient capables de monter ces projets et des co-investissements. Nous n'avons pas tous déployés en public avec de l'argent public. Ces trois milliards d'euros d'investissement, nous ne les avons pas faits tout seuls, nous n'avons pas dilapidé l'argent public, nous l'avons bien co-investi avec des acteurs privés qui avaient une vision et des possibilités d'investir à long terme. Le modèle que vous montez aujourd'hui est voué à l'échec, tout le monde le sait et le reconnaît. Vous nous dites : attendons et nous verrons dans 2 ou 3 ans, si effectivement ils ne tiennent pas leurs engagements, nous pourrions revenir. Mais il sera trop tard, vous l'avez dit vous-même. Nous ne sommes pas en retard pour le moment, mais si demain nous voulons atteindre les objectifs, il faut que la micheline se mette en marche aujourd'hui, ou du moins votre train de marchandises. C'est pourquoi nous vous tendons la main une nouvelle fois en vous disant que, oui, nous sommes des acteurs responsables, nous avons envie d'avancer, mais nous pensons que ces règles du jeu ne sont pas bonnes pour atteindre nos objectifs, ceux de l'État et ceux des collectivités locales.

Benoît LOUTREL

C'est un point de vue...

Patrick CRÉZÉ

... Nous le respectons.

Patrick VUITTON

Sur ce, je vous propose de passer aux échanges pendant la pause, j'ai remarqué qu'il y avait beaucoup de discussions entre collectivités, et merci à nos invités d'avoir répondu présent.